

**Communauté de Communes**  
**Brenne - Val de Creuse**  
**Rapport d'Orientation Budgétaire**  
**pour 2018**

présenté au Conseil Communautaire du 8 février 2018

## Le cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est ensuite transmis par le Président de la Communauté de Communes aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public sur le site internet de la CDC et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, et transmis à Monsieur le Préfet.

### 1 - Le contexte économique et financier :

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international légèrement plus favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international malgré tout instable qui peut influencer fortement sur l'économie nationale.

Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

Les collectivités locales seront donc ainsi mises à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 Md€ sur 5 ans.

#### 1.1. - La conjoncture économique internationale et nationale

##### **1.1.1. - Une croissance mondiale renforcée en 2017 mais soumise aux aléas politiques.**

La croissance mondiale continue de se renforcer, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays. Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale en 2017 dans la plupart des pays est imputable à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement. A la fin du 2ème trimestre 2017 le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon.

Selon l'OCDE, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,5% en 2017, +3,7% en 2018 après +3,1% en 2016.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents. Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir. Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques : le risque de conflit entre les Etats-Unis et la Corée du nord, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis, la mésentente entre le Président des Etats-Unis et sa majorité républicaine qui conduit à une inaction politique, les relations dégradées entre l'Iran et l'Arabie Saoudite.

### 1.1.2. - France : Un léger rebond de croissance économique en 2017

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires,...). Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5% en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,8%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

L'économie française a profité d'un rebond des exportations (+3,3% en 2017 après +1,9% en 2016). La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active au premier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Selon le Gouvernement, le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,50%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,70%	1,70%	1,70%	1,80%
Poids des finances publiques dans le PIB	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
Dont Etat et administration centrale	-3,4%	-3,4%	-3,3%	-3,2%	-4,1%	-2,7%	-2,3%	-1,8%
Dont administrations publiques locales	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,8%
Dont administrations de sécurité sociale	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Dette publique en pourcentage du PIB	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,1%	96,1%	94,2%	91,4%

## 1.2. Les grandes lignes du projet de loi de finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018/2022 intéressant le secteur communal :

### 1.2.1. La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroître le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

Le niveau plafond d'évolution des dépenses de réelles de fonctionnement constatées à périmètre constant est fixé au maximum à 1,2% par an, de 2018 à 2022, budget consolidé et inflation comprise. La hausse annuelle moyenne constatée entre 2009 et 2014 est de +2,5%. Ce différentiel correspond au 2,6Md€ d'économie annuelle sur les collectivités locales.

L'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) s'exprime donc de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6Md€	-5,2Md€	-7,8Md€	-10,4M	-13Md€

Le taux de 1,2% est modulable selon les catégories de collectivités : 1,1% pour le bloc communal, 1,4% pour les départements et 1,2% pour les régions.

A partir de cette année le DOB de chaque collectivité doit ainsi présenter ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur
- l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entrer dans cette démarche et seront obligatoires pour les 319 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (Conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés >à 150 000 habitants et ville >à 50 000 habitants). Ces collectivités représentent près de 80% des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales. Un système de malus (baisse de dotation) serait prévu pour toutes les collectivités qui n'obtiendraient pas les résultats attendus.

Par ailleurs, l'article 24 renforce cette « règle d'or » par des plafonds nationaux de capacité de désendettement (dernier ou 3 derniers comptes administratifs consolidés du budget principal et des budgets annexes) pour chaque type de collectivités :

Par exemple, entre 11 et 13 années pour les collectivités >10 000hab et les EPCI >50 000hab

A compter du DOB de 2019 et pour les exercices suivants, si la capacité de désendettement du dernier compte administratif connu est supérieur au plafond, l'ordonnateur présente à l'assemblée délibérante un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles tendant à respecter le ratio d'endettement. Ce rapport est présenté à l'occasion du DOB et fait l'objet d'une approbation par délibération distincte de celle relatif au DOB. En cas de non

application de ces règles, le Préfet pourra saisir la chambre régionale des comptes dans un délai d'un mois.

### **1.2.2. La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages**

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La loi de finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe Gemapi et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017. Une refonte de la fiscalité locale est aussi annoncée.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûtera 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recettes annuelles actuelles.

### **1.2.3. Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires**

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE. L'Etat devrait compenser cette perte sur la base du taux de CFE 2018 l'année suivante sous forme d'allocations compensatrices.

### **1.2.4. Pérennisation des subventions d'investissement**

- La DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à 1 Md€
- Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 665 M€ comprenant deux parts :
  - la première part de 615 M€ pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
  - la deuxième part de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

### **1.2.5. Le FPIC maintenu à un 1 Md€ et des règles de garantie modifiée**

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1M€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

## 1.2.6. Dispositions diverses

Les enveloppes de DSU1 et de DSR sont augmentées chacune de 90 M€.

Automatisation du traitement du FCTVA à compter de 2019 :

- Traitement automatisé des données sur la base des pièces budgétaires (mandats et titres) sans TVA imputées sur une liste limitative de comptes.
- Adaptation des applicatifs informatiques Hélios (comptables), Colbert (préfecture) et Chorus (système d'information financier de l'État)

## 1.3. La situation financière du secteur communal

### 1.3.1. Un léger rebond de l'épargne brute et une baisse ralentie de l'investissement en 2016

Les dépenses de fonctionnement du secteur communal (91 Md€) ont augmenté de +0,8 % en 2016. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du ralentissement observé depuis 3 exercices (+1,6% en 2015, +2,5% en 2014 et +3,2% en 2013).

Les dépenses des communes ont diminué de -0,1% alors que celles des EPCI ont augmenté de +1% en raison des transferts de compétences des communes et des syndicats intercommunaux. Les dépenses de personnel ont nettement ralenti avec une progression de +1,1% contre +2,1% en 2015, +4,5% en 2014 et +3,3% en 2013. L'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par la faible progression des rémunérations et des charges sociales. Compte tenu du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice, cette évolution résulte d'une stabilisation voire d'une baisse des effectifs. L'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 %) au 1er juillet 2016 et des nouvelles normes a représenté plus du quart de la hausse des dépenses de personnel du bloc communal.

Les autres postes de dépenses diminuent comme les achats et charges externes (-1,3%) suite aux mesures d'économie sur les services extérieurs et les énergies. Les subventions de fonctionnement ont aussi diminué (-1,5%) comme les charges financières (-3,9%). En revanche, les contingents et participations obligatoires (SDIS, organismes de regroupements, ...) ont fortement augmenté (+8,6%).

Les recettes de fonctionnement du secteur communal (107 Md€) augmentent de +0,7% après +1,8% en 2015. La hausse des recettes fiscales et des autres recettes a compensé la réduction des dotations.

Les recettes fiscales ont progressé de +1,9% (+5,5% en 2015) alors que les dotations et participations ont diminué de -3,9%. Cette moindre augmentation en 2016 provient essentiellement du cycle de la CVAE (+1,4% en 2015 après +4,5% en 2015) et de l'effet exonération de taxe d'habitation des personnes modestes financée entièrement par l'Etat en 2015.

Au total, l'évolution maîtrisée des dépenses (+ 735 M€) étant inférieure au ralentissement des recettes (+ 771 M€), l'épargne brute du bloc communal se stabilise à 15,8 Md€ après 15,7 Md€ en 2015, soit +0,2%. En revanche, l'épargne nette décroît légèrement de -0,6%.

Contrairement aux cycles électoraux précédents, l'investissement du secteur communal continue de diminuer mais moins que les années précédentes (-0,2% en 2016 après -11% en 2015 et -12% en 2014). Selon la DGCL, la diminution concerne les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants. L'évolution a été positive pour les autres communes et EPCI.

La baisse concerne principalement les dépenses d'équipement (-0,4%) et non les subventions d'investissement versées (+2,5%).

L'encours de dette de 89,6 Md€ en 2016 progresse globalement de +1,5%. La capacité de désendettement se stabilise à 5,7 années (5,6 en 2015).

L'encours que les collectivités laissent sur leur compte au trésor, atteint 37,4 Mds d'€ fin 2016, ce qui représente près de deux mois de dépenses du monde local.

### **1.3.2. Une hausse annoncée de l'épargne et des investissements pour 2017**

2017 est une année de recomposition du paysage intercommunal (1 266 groupements contre 2 062 en 2016) et de mise en place de 200 communes nouvelles. Les dépenses de fonctionnement sont réparties à la hausse (+1,3%) suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1 février 2017 et à la mise en place du PPCR. Les effectifs ont peu évolué suite à la baisse du nombre de contrats aidés. Les charges à caractère général se sont stabilisées.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de +1,2%. En 2017, la contribution au redressement des comptes publics a été réduite de moitié. La taxe d'habitation et les taxes foncières ont eu une croissance limitée +1,7%. Quant aux impôts économiques, ils auraient progressé de +4% en raison de la dynamique de la CVAE.

L'épargne brute aurait augmenté très légèrement en 2017 (+0,5%).

Il est attendu une reprise de l'investissement de +4% surtout marquée dans les intercommunalités mettant en œuvre leurs nouvelles compétences et dans les grandes villes disposant de marges de manœuvre retrouvées en milieu de mandat après le lancement de nombreux projets décidés deux ans plus tôt.

L'encours de dette du secteur communal devrait se stabiliser en 2017.

## **2. Les orientations budgétaires 2018 de la Communauté de Communes:**

De manière globale, les perspectives financières, à l'horizon 2020, nous astreignent à être mesurés sur l'évolution de nos dépenses et en particulier en section de fonctionnement.

A ce titre, il convient de maintenir les orientations budgétaires telles que présentées en 2017 à savoir :

- La solidarité afin de préserver la cohérence de notre action.
- L'action afin de poursuivre une politique d'investissements pour le territoire (développement économique, équipements publics).
- La prudence afin de garantir les équilibres financiers.

Les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2018 traduisent la volonté de la Communauté de Communes de :

- ne pas augmenter la fiscalité.
- maîtriser ses dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses de personnel afin de préserver sa capacité à investir.

- renforcer ses liens avec les communes membres au service d'un développement équilibré et durable de son territoire.

Le projet de budget pour 2018 s'inscrit d'une part dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF, éligibilité fragile au FPIC) et sur les conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences, et d'autre part dans un projet de territoire permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace, de se doter d'équipements performants et modernes pour des services publics efficaces, de s'inscrire dans la modernité et de prendre en main notre avenir.

Les orientations budgétaires pour 2018 traduisent donc la volonté de la Communauté de Communes de maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire.

## **2.1 - Des recettes réelles de fonctionnement stables**

En prenant en compte les recettes fiscales et la DGF 2017 notifiées, l'évolution des recettes est envisagée nulle entre 2017 et 2018.

Globalement, les remboursements liés au personnel représenteront annuellement entre 150 000 et 200 000 €, les produits des services 700 000 €, les impôts et taxes ont progressé en 2017 de plus de 1 000 000 € du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, les dotations évoluent peu et correspondent à environ 1 550 000 €

Pour mémoire

	2016	2017
Remboursement personnel	152 000.00	188 000.00
Produits des services	630 000.00	713 000.00
Impôts et Taxes	6 793 000.00	7 865 000.00
Dotations et participations	1 538 000.00	1 575 000.00
Autres produits gestion courante	23 000.00	28 000.00
Produits exceptionnels	49 000.00	8 000.00

### **2.1.1 - Aucune évolution des taux ne sera proposée au vote du conseil communautaire pour 2018.**

Impôts ménage	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	10.34	10.34
Taxe foncière sur le bâti	10.33	10.33
Taxe foncière sur le non bâti	21.85	21.85
Contribution foncière des entreprises	26.37	26.37
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14.50	14.50

Toutefois, au 1 janvier 2018, conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, la communauté de

communes a pris la compétence « gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Cette compétence a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues, elle sera déléguée dans un premier temps à deux syndicats existants et normalement d'ici la fin de l'année 2018 à un seul syndicat mixte. Une taxe additionnelle et facultative (taxe GEMAPI) sera proposée au vote à l'assemblée délibérante pour financer cette nouvelle compétence.

Par ailleurs l'institution de la Taxe de Séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 fera apparaître une nouvelle recette de fonctionnement qui sera toutefois intégralement reversée au bénéfice de l'association « Destination Brenne » qui gère le nouvel Office de Tourisme Intercommunautaire auquel la Communauté de Communes participe.

### 2.1.2 - Une diminution continue de la DGF mais moindre que les années précédentes

Le processus de réduction de la DGF se poursuit dans le cadre de l'effort de réduction des déficits publics en 2018 tout en réduisant le rythme de progression initial. Cependant, du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) le montant de la DGF 2018 devrait être stable par rapport à 2017 et devrait progresser à compter de 2019, si les modalités de calcul n'évoluent pas d'ici là.

Il est précisé que depuis l'année 2013, la perte de DGF représente près de 500 000 € pour la Communauté de Communes "Brenne Val de Creuse".

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	895 000	804 000	640 000	447 881	367 169	360 000
Contribution au redressement des finances publiques		56 072	203 000	358 799	433 381	435 000

La DGF se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement fixé par le Comité des finances locales et d'une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et des valeurs de point déterminées par le Comité des finances locale en fonction principalement du nombre d'habitants par catégories d'EPCI.

Du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, la DGF de 2017 et celle de 2018 sont calculées sur la base de CIF moyen nationaux et non pas avec l'application du CIF réel de la Communauté de Communes. Cet élément est relativement pénalisant car le CIF moyen appliqué est de l'ordre de 0.35 alors que le CIF réel de la Communauté de Communes est plus proche de 0.55. Toutefois, il est prévu que les deux premières années qui suivent ce changement de mode de fiscalité, les EPCI concernés bénéficient d'une garantie leur permettant de disposer d'une DGF par habitant équivalente à celle de l'année précédant cette modification. Si les règles de calcul ne sont pas modifiées, en 2019 la DGF devrait progresser. Cependant, si la Communauté de Communes n'avait pas modifié son mode de fiscalité, elle aurait dû subir une diminution en 2017 de l'ordre de 120 000 € supplémentaire et en 2018 celle-ci aurait encore baissé d'environ 40 000€.

### 2.1.3 - Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le montant attribué en 2018 devrait être équivalent à celui versé en 2017.

En 2017, une part de la somme revenant aux communes a été reversée à la Communauté de Communes.

#### Evolution du FPIC (en €)

Année	Part CDC	Part Communes	Total
2013	142 532	115 303	257 835
2014	215 887	176 670	392 557
2015	281 085	229 270	510 355
2016	339 936	275 163	615 099
2017	294 946	280 671	575 617
2018	294 946	280 671	575 617

#### 2.1.4 - Des recettes de services en légère augmentation

Du fait d'une légère augmentation des tarifs de certains services, notamment pour les cantines, les accueils de loisirs et les garderies, il est envisagé une légère augmentation des recettes. On pourrait également avoir une très légère augmentation des recettes des accueils de loisirs pour le dernier trimestre 2018 du fait de l'arrêt des TAP et de la suppression des cours le mercredi matin.

#### 2.2 - Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Face à la stagnation des recettes de fonctionnement, les collectivités locales doivent adapter le rythme de progression de leurs dépenses.

Globalement, les charges à caractère général représenteront environ 1 500 000 €, les dépenses de personnel 3 950 000 €, les reversements, impôts et taxes environ 4 000 000 €, les autres charges de gestion courantes 1 300 000 €, les intérêts de la dette entre 123 000 € et 135 000 € (il convient d'ajouter les intérêts du prêt Flexilis de la Maison de Santé. Ce prêt est débloqué au fur et à mesure des besoins).

	2016	2017	Estimation 2018
Achats et variation de stocks	920 000	871 500	900 000
Services extérieurs	188 500	216 000	200 000
Autres services extérieurs	196 500	203 000	200 000
Impôts et Taxes	11 500	10 100	11 000
Personnel	3 662 000	3 920 000	3 950 000
Reversement Impôts et Taxes	2 695 000	3 672 110	3 700 000
Autres charges de gestion courante	1 214 000	1 272 000	1 250 000
Intérêts	148 000	136 000	123 000
TOTAUX	9 035 500	10 300 710	10 334 000

L'augmentation des dépenses de 1 200 000 € entre 2016 et 2017, correspond aux reversements faits aux communes du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique. A charge constante, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, puisque malgré des augmentations du prix des denrées alimentaires, des carburants, des nombreux remplacements liés à l'absence des personnels, elles sont identiques à celles de 2016.

### **2.2.1 - Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel (3 920 000 € en 2017) représentent environ 38% des dépenses réelles de fonctionnement (59% hors reversements de fiscalité).

La masse salariale devrait diminuer à partir de Septembre 2018 si au niveau scolaire, notre territoire revient à la semaine de 4 jours et s'il n'y a pas d'ajout de compétences. Des personnels sont partis en retraite et d'autres ont démissionnés, tous n'ont pas été remplacés. Tous ces éléments conduiront à une certaine restructuration des services avec des réaménagements de certains postes.

De plus, la consultation pour l'assurance statutaire a permis d'obtenir une baisse de la cotisation. Cette dernière aurait pu être comprise en 2018 entre 115 000 € et 120 000 €, elle sera d'environ 90 000 € à 95 000 €.

Les augmentations en dépenses de personnel sont liées principalement à des remplacements dus à un nombre important d'arrêts de travail. Mais, dans la mesure du possible, les absents sont remplacés à minima et nous percevons des compensations soit de la CPAM pour les agents du régime général, soit de l'assurance pour les agents CNRACL.

Cependant, les dépenses de personnel pourraient évoluer en 2018 compte-tenu :

- De la hausse des cotisations ;
- Du PPCR : Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations, ce dispositif obligeant les collectivités à diminuer le régime indemnitaire et à transformer cette diminution en points d'indice. Ainsi, le salaire indiciaire et les cotisations augmentent. L'objectif affiché serait de permettre aux agents des fonctions publiques d'avoir une meilleure retraite ; les régimes indemnitaires ne faisant pas partie de l'assiette des cotisations retraites. Ce dispositif représente un coût supplémentaire pour la collectivité d'environ 40 000 à 50 000 €. La poursuite de ce dispositif est gelée pour 2018 mais la charge des années précédentes reste la même ;
- De l'indemnité de compensation de la CSG qui est soumise à cotisations.

### **2.2.2 - Les charges à caractère général**

Ce chapitre budgétaire rassemble les achats et les services extérieurs et représente 15 % des dépenses réelles de fonctionnement (23 % hors reversements de fiscalité). Un effort important est fait chaque année par les services de la Communauté de Communes pour maîtriser au mieux ces postes de dépenses et pour trouver des sources d'économie.

### **2.2.3 - Les autres charges de gestion courante**

Ces charges concernent les subventions aux associations et les indemnités des élus. Il n'est pas prévu d'augmentation à compétence équivalente. Toutefois, la principale évolution sur 2018 sera liée à l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI occasionnant des contributions aux différents syndicats.

### **2.2.4 - Les reversements de fiscalité**

Ce poste de dépenses est dorénavant important (3 672 110€ en 2017) et représente 35.6% des dépenses réelles de fonctionnement du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Il ne devrait que très peu évoluer selon les éléments arrêtés par la CLECT.

## **2.3 - Les investissements**

Dans un contexte économique difficile et incertain, on a pu constater un net recul des investissements des collectivités locales depuis plusieurs années. Toutefois, la Communauté de Communes a souhaité se donner les moyens de poursuivre son plan d'investissement au service de ses habitants.

Ces investissements sont adossés à un programme pluriannuel d'investissement auquel s'ajoutent des investissements liés aux nouvelles compétences.

Les investissements qui seront programmés dans le budget 2018 répondent au projet de territoire puisque la Communauté de Communes a la volonté :

- de moderniser ses équipements : Multi-accueil de Thenay, Cantine de Ciron, Voie verte, Accueil de loisirs de Fontgombault,...
- de soutenir les communes : Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes,
- d'agir pour le développement économique du territoire en investissant fortement dans l'immobilier d'entreprises et dans les zones d'activités économiques.
- de préserver l'environnement par l'action sur les consommations de fluides et d'énergies, par l'inscription dans un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et la production d'énergie propre.

Certains projets font l'objet d'inscriptions budgétaires pluriannuelles, il s'agit notamment de :

- Maison de Santé Pluridisciplinaire : 2017 et 2018,
- Hôtel d'entreprises : 2017 et 2018,
- PLUi et RLPi : 2017 à 2020,
- Aménagement de la Voie Verte : 2018 et 2019,
- Multi-accueil de Thenay : 2017 et 2018
- Participation au déploiement de la Fibre Optique : 2018 et 2019

Dans le détail, il sera proposé d'inscrire les opérations suivantes :

## **Affaires scolaires :**

### Huisseries de bâtiments scolaires

La Communauté de Communes poursuivra sa politique d'entretien et de rénovation des équipements scolaires et péri-scolaires, avec notamment un effort plus particulier sur le changement d'huisseries sur certains établissements grâce au soutien des crédits mobilisés par le Parc naturel régional de la Brenne dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

### Ecole de Vigoux

Les sols des classes de l'école de Vigoux nécessitent d'être entièrement repris. On constate par endroit des affaissements du parquet qui semblent dûs à des problèmes d'humidité. Il sera en même temps nécessaire de reprendre les bas de murs qui sont actuellement protégés par des plaques en matériaux contenant de l'amiante. Il est donc proposé de réaliser ces travaux en deux temps, une classe après l'autre.

## **Développement économique :**

### Maison de Santé Pluridisciplinaire

Les travaux ont débuté en 2017 et devraient s'achever avant la fin de l'année 2018. Cet équipement ne sera pleinement en fonctionnement qu'en 2019.

Ce dossier est traité comme un dossier « économique ». Les loyers des différents praticiens viendront couvrir les charges supportées par la Communauté de Communes.

Le coût total de cette opération est de l'ordre de 2 200 000 €. Des financements ont été obtenus au niveau du Contrat de Projet Etat Région, de l'Europe FEADER et de la Région (CRST). Par ailleurs, les emprunts nécessaires ont été négociés avec notamment une enveloppe spécifique avec un taux bonifié affectée aux projets de MSP.

### Pépinières d'entreprises

Les travaux ont débuté en 2017 et devraient s'achever avant la fin de l'année 2018. Cette structure d'accueil d'entreprises sera donc disponible à la location dès la fin de l'année 2018. Elle permettra de répondre aux différentes demandes que nous avons régulièrement et auxquelles nous ne pouvons pas répondre de manière satisfaisante. Il s'agit d'apporter une réponse aux entreprises qui souhaitent démarrer leur activité avant d'avoir leurs propres locaux. Ce bâtiment est situé sur le site de la Zone Artisanale des Groges au Blanc dans les anciens bâtiments de l'Usine Garnier.

### Espace de co-working, télétravail à Nuret le Ferron

La commune de Nuret-le-Ferron dispose de locaux dans le bâtiment qui abrite actuellement la Mairie et qui accueillait auparavant une partie de l'école. Un ancien logement pourrait assez facilement être transformé en espace de co-working. Une étude devrait être faite pour affiner les besoins et la faisabilité de ce projet en lien avec la réflexion qui avait été menée au niveau du PNR Brenne sur le télétravail et essayer d'engager ce dossier en 2019. Ce dossier pourrait ainsi être proposé dans le cadre de la renégociation à mi-parcours du Contrat de Ruralité.

### Zone artisanale de Pouligny Saint Pierre

La zone artisanale qui a été créée par la Communauté de Communes à Pouligny-Saint-Pierre est aujourd'hui presque totalement remplie. Il reste une parcelle à vendre. Lors de l'élaboration de ce projet, il avait été envisagé de le réaliser en deux tranches et les accès et réseaux ont été dimensionnés pour permettre un agrandissement par l'acquisition de parcelles voisines. Plusieurs propriétaires de ces parcelles ont récemment fait savoir qu'ils étaient vendeurs et face au remplissage de l'existant, il semble opportun de mener une réflexion sur l'extension de cette zone d'activité.

### Budget annexe « Actions économiques »

Toutes les nouvelles actions économiques sont désormais regroupées dans un seul budget annexe.

## **Développement local**

### Elaboration d'un contrat de ruralité

En 2017, la Communauté de Communes a signé avec l'Etat un Contrat de Ruralité qui à l'instar des contrats de ville, coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale, pour une période allant jusqu'à fin 2020.

### Abondement du fonds de soutien aux projets communaux afin d'accompagner les communes pour plus de solidarité

Il est proposé de maintenir l'enveloppe de 72 000€ inscrite au budget de 2017 pour soutenir les projets soumis par les communes, selon les projets qui ont déjà été présentés.

### Opérations « Cœur de Village »

La Communauté de Communes est intervenue en portage d'actions d'aménagement de centres bourgs à Lureuil et La Pérouille, dans le cadre de la politique régionale des « Cœurs de Villages ». De nouveaux projets ont été identifiés à Vigoux, Saint-Aigny et Ciron.

### Déploiement du Très Haut Débit (FttH)

Le RIP 36 envisage la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur certaines communes du territoire de la Communauté de Communes. Seules les communes de plus de 1000 habitants et/ou anciens chefs lieux de canton sont éligibles à ce dispositif. Pour notre

territoire cela concerne pour 2018 Tournon-Saint-Martin et pour 2019 Pouligny-Saint-Pierre et Le Blanc. Ce qui représente pour notre collectivité une participation de 97 000€ pour 2018 et 380 000€ pour 2019.

## **Ecoles, cantines...**

### Cantine de Ciron

Une réflexion a été engagée depuis années sur la réfection du bâtiment qui accueille la cantine de l'école de Ciron. Celle-ci est très exigüe et le bâtiment est difficile à modifier. Un maître d'œuvre a été missionné car il est nécessaire de déposer un permis de construire qui sera également à soumettre à l'ABF (proximité de la lanterne des morts). Le chiffrage a été réalisé avec une estimation de l'ordre de 110 000€.

## **Environnement et énergie**

### Installation d'une chaudière bois au sein des services techniques de la CDC

L'équipe d'entretien des espaces naturels est équipée d'un broyeur de végétaux qui permet de réaliser des plaquettes de bois qui peuvent être utilisées dans une chaudière à bois. En parallèle, il semble envisageable d'équiper les locaux techniques de la Communauté de Communes au Blanc (Rue Villebois Mareuil) d'une chaudière à bois qui pourrait donc être alimentée par le bois récupéré par notre équipe lors de ses interventions. Des financements ont été sollicités auprès de l'Etat dans le cadre du TEPCV et également du FSIL. Un maître d'œuvre a été choisi pour suivre cette opération qui devrait débuter au cours du premier trimestre et être achevée avant la fin de l'année 2018.

### Aménagement de la voie verte

La Voie Verte est considérée comme un équipement touristique structurant du territoire. Or le revêtement ne correspond plus vraiment aux attentes des utilisateurs de ce type d'infrastructure. Il a donc été envisagé par le Groupe de Travail Tourisme de réfléchir à l'installation d'une bande de roulement avec un revêtement de type routier d'une largeur d'environ 1.2 à 1.5 m sur l'ensemble du linéaire en complément du tronçon déjà réalisé entre Le Blanc et Ruffec. Ces travaux pourraient être réalisés sur plusieurs années. Toutefois, des financements ont été mobilisés dans le cadre du TEPCV et une partie de l'opération doit être réalisée avant la fin 2018. Des demandes complémentaires sont faites auprès du Conseil Régional, mais le report d'un an envisagé pour la signature d'un nouveau CRST risque d'obliger le report d'une partie des aménagements.

## **Petite enfance et jeunesse**

### Multi Accueil de Thenay

L'actuel multi accueil de Thenay qui avait été réalisé par la Communauté de Communes en 2004 est trop petit et les gestionnaires de cet équipement sont obligés de refuser des demandes pour l'accueil d'enfants. Il a donc été décidé de réutiliser un bâtiment existant sur la commune de Thenay (construction neuve inachevée) afin de créer une nouvelle structure de 14 places. Les travaux ont débuté en 2017 et l'équipement devrait être livré avant la fin de l'année 2018.

### Extension et adaptation aux personnes à mobilité réduite du CLSH de Fontgombault

Le bâtiment de l'Accueil de Loisirs de Fontgombault s'avère de moins en moins adapté pour le type de public accueilli lors des vacances scolaires. En effet, nos équipes reçoivent de plus en plus de jeunes enfants pour lesquels il est nécessaire de disposer de salles d'activités et de repos adaptées. Par ailleurs des demandes ont été faites pour accueillir des enfants atteints d'handicaps. Les financements envisagés pour cette restructuration s'avèrent moins importants

que prévus, il sera donc nécessaire de revoir le montage financier de cette opération et de recadrer les travaux à réaliser en conséquence.

## Urbanisme

### PLUi et RLPi

Les communes de la Communauté de Communes ont fait le choix de mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'étude pour l'élaboration de ce document a débuté en 2017. Le diagnostic du territoire a été présenté en fin d'année 2017. L'année 2018, verra la mise en œuvre de la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En effet, le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

La réflexion sur la sectorisation et sur le règlement d'urbanisme lié au PLUi devrait débuter avant la fin de l'année 2018. L'objectif étant que le PLUi puisse être adopté pour 2020. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits pour le financement du Bureau d'Etudes Urban'ism et des frais liés aux salaires des deux personnes travaillant chacune à ¼ temps pour le suivi de cette opération.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes s'est également engagée dans la rédaction d'un Règlement Local de Publicité intercommunal afin de mieux maîtriser les éléments relatifs aux publicités et aux enseignes.

### SCOT

L'étude et l'animation pour l'élaboration du SCoT se poursuivent cette année, il est donc nécessaire de prévoir à nouveau la contribution de la Communauté de Communes au fonctionnement du Syndicat Mixte du SCoT.

## Tourisme

### Création de l'office de tourisme intercommunautaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il a été créé un Office de Tourisme intercommunautaire, dénommé « Destination Brenne » auquel la Communauté de Communes a délégué l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme ». Il est donc nécessaire de prévoir le versement d'une subvention à cette association pour lui permettre de fonctionner dont le montant correspond aux sommes versées en 2017. Celle-ci sera complétée par le reversement de la Taxe de Séjour qui a été instituée pour 2018.

### Aménagement de zones de loisirs

En complément des aménagements déjà réalisés par la Communauté de Communes (Sauzelles, Rivarennnes, Rosnay, ...) pour favoriser le développement des activités de loisirs et l'accueil touristique, il est proposé de poursuivre des aménagements de certaines aires dites de loisirs par des travaux légers et l'installation de mobiliers, notamment sur le site des Forges de l'Abloux et à Oulches.

### 3 - Les équilibres financiers du budget principal :

#### La capacité d'autofinancement

Années	Dépenses	Excédent antérieur	Recettes	Excédent	Invest	Résultat gestion
2008	6125	55	6351	281		226
2009	6911	281	7406	776		495
2010	6828	776	7237	1185	585	409
2011	6960	600	7475	1115	350	515
2012	7250	765	7620	1135	350	370
2013	7935	785	8380	1230	300	445
2014	8678	930	8855	1107	0	177
2015	9827	1107	9806	1086	200	-21
2016	9630	886	9568	824		-62
2017	10 593	732	10 646	785		53

### 4 - Etat de la dette

#### 4.1 - Structure de la dette

La Communauté de communes "Brenne Val de Creuse" dispose à ce jour de 37 emprunts sur le budget général dont 3 concernent des actions économiques rattachées et 1 la maison de santé. Pour ce dernier, l'emprunt sera complété à la fin des travaux par la consolidation de l'emprunt Flexilis contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Depuis 2017, les nouvelles actions économiques ne font plus l'objet de budgets séparés. Elles sont désormais intégrées dans un seul budget annexe « actions économiques ».

	Capital restant dû au 1er janvier 2018	Intérêts	Capital	Annuité 2018	Pour mémoire Annuité 2017
<b>Budget Principal</b>	<b>5 077 894.73</b>	<b>122 792.72</b>	<b>539 026.39</b>	<b>661 819.11</b>	<b>657 120.85</b>
Divers	4 320 602.07	112 801.49	479 939.48	592 740.97	595 880.00
Clinique Vétérinaire	245 572.60	4 832.15	22 659.39	27 491.54	28 505.90
Idée Rivarennais	35 322.15	1 442.80	4 737.20	6 180.00	6 180.00
Maison de Santé	476 397.91	3 716.28	31 690.32	35 406.60	26 554.95
<b>Actions Economiques identifiées en budgets annexes</b>	<b>3 043 796.46</b>	<b>57 238.37</b>	<b>230 623.76</b>	<b>287 862.13</b>	<b>357 448.15</b>

Répartition de la dette (actions générales – actions éco) :

	Budget principal (actions éco exclues)		Budgets annexes + opération éco du budget principal	
	2017	2018	2017	2018
Encours de la dette	4 393 837	4 320 602	3 554 947	3 801 089
Nombre d'emprunts	37	33	43	34
Taux moyen	3.23%	3.07%	3.13%	2.48%

EXTINCTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL			
ANNEES	ECHÉANCES	CAPITAL	INTERÊTS
2018	661 819.11	539 026.39	122 792.72
2019	604 462.26	497 600.70	106 861.56
2020	525 084.16	431 405.12	93 679.04
2021	492 091.41	409 831.56	82 259.85
2022	427 893.36	355 670.22	72 223.14
2023	403 665.37	340 161.77	63 503.60
2024	384 400.23	328 645.40	55 754.83
2025	380 375.88	332 142.97	48 232.91
2026	373 372.61	332 818.69	40 553.92
2027	325 319.36	291 879.75	33 439.61
2028	282 564.02	256 032.99	26 531.03
2029	249 270.45	228 405.66	20 864.79
2030	219 548.92	203 369.00	16 179.92
2031	175 376.44	162 775.99	12 600.45
2032	135 788.05	126 231.58	9 556.47
2033	85 137.84	78 250.57	6 887.27
2034	64 098.10	59 286.44	4 811.66
2035	55 484.24	52 542.87	2 941.37
2036	52 623.60	51 580.87	1 042.73
2037	237.13	236.19	0.94
TOTAUX	5 898 612.54	5 077 894.73	820 717.81

#### **4.2 - La gestion du risque**

Depuis le 1er janvier 2014, la loi MAPAM impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de provisionner des emprunts à risques de taux.

La Communauté de Communes n'ayant pas d'emprunts à risque, ces provisions ne sont donc pas nécessaires.

### **5 - La gestion des ressources humaines**

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur, la préparation du budget 2018 devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés aux réorganisations envisagées au niveau de la Communauté de Communes, suite à différents départs en retraite, des démissions et l'arrêt des TAP.

#### **5.1 - Structure des effectifs de personnel :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes compte 78 agents CNRACL auxquels il convient d'ajouter 1 agent en détachement, 1 agent en congé parental, 2 agents en disponibilité, 34 agents du régime général, 1 agent détaché de l'Etat, 1 emploi d'avenir (fin du contrat le 28 février 2018), 5 indemnitaires (enseignants qui interviennent pour la surveillance de cantine ou les TAP). Il y aura des contractuels pour les remplacements et des animateurs saisonniers.

En 2017, ont été rémunérés 83 agents CNRACL, 37 agents du régime général, 27 contractuels (remplaçants, intervenant TAP ponctuels, animateurs saisonniers), un agent détaché de l'Etat, 2

emplois d'avenir, 5 indemnitaires (enseignants qui surveillent la cantine ou qui interviennent sur les TAP).

Pour mémoire

	2016	2017
Rémunérations	2 436 320.00	2 614 282.76
Charges	1 068 865.61	1 132 803.51
Assurances	103 439.62	117 846.05
Maintien de salaire	20 803.07	20 563.37
Fonds compensation - Supplément Familial	4 226.00	4 043.00
CNAS	23 548.91	23 972.55
Médecine du travail	4 756.00	5 751.30
TOTAL	3 661 959.21	3 919 262.54

## **5.2 - Le Temps de travail**

	2016	2017
Nombre d'heures rémunérées	208 996.99	214 695.98
Equivalent temps plein	114.83	117.96

## **5.3 - Le Régime indemnitaire**

Par transposition des dispositifs de l'Etat, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP : Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle) s'applique à la Fonction Publique Territoriale. Il a pour but de simplifier le mille-feuilles d'indemnités existantes. Il est entré en vigueur dans notre collectivité le 1er janvier 2018 pour les grades dont les décrets ont été publiés, pour les autres c'est l'ancien régime qui s'applique jusqu'à la publication des textes. Il n'entraîne pas d'augmentation pour la collectivité.

## **6 - Conclusion**

L'année 2018 sera très certainement une année riche d'enseignements pour notre collectivité, avec des réflexions à mener sur la compétence GEMAPI, sur l'élaboration du PLUi et sur le transfert éventuel de la compétence eau et assainissement.

Nous aurons plus que jamais à contenir les dépenses de fonctionnement de notre collectivité afin de nous laisser le maximum de possibilité d'investir.

Prudence, ambition et solidarité sont les maîtres mots de notre action.

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Pour satisfaire les demandes figurant dans le courrier préfectoral reçu le 24 janvier 2018 et suite aux précisions apportées par mél le 1<sup>er</sup> février 2018, ci-dessous les éléments demandés :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

Du fait de la disparition d'un certain nombre de budgets annexes dans les années à venir, l'évolution des dépenses de fonctionnement devrait rester stable, sous réserve du non-transfert de nouvelles compétences. Une baisse est sans doute possible suite à la disparition des TAP mais aujourd'hui la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse ne sait pas si les écoles de son territoire repasseront à la semaine de 4 jours en Septembre 2018.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	10 300 000 €	10 300 000 €	10 300 000 €	10 300 000 €	10 300 000 €
		0 %	0 %	0 %	0%

- l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

Le calcul doit être ainsi fait selon indications préfectorales : montant des emprunts (chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées) duquel est soustrait le montant des remboursements de la dette (chapitre 66 - charges financières)

Besoin financement 2018	Besoin financement 2019	Besoin financement 2020	Besoin financement 2021	Besoin financement 2022
589 619.06	567 946.13	510 700.38	477 232.47	416 248.98
	-21 672.93	-57 245.75	-33 467.91	-60 983.49
	-3.68 %	-10.08 %	-6.55 %	-12.78 %